

Procès-Verbal de la séance

Séance du 5 Mars 2025

L'an 2025, le 5 Mars à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil, sous la présidence de POINCLOUX Daniel, Maire.

Présents : Mmes : COSSIA Gaëlle, GUERINEAU Marine, MM : CHANTEAU Jean-Claude, DA SILVA Norbert, IMBAULT Thierry, POINCLOUX Daniel, VERNHES Dominique

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme METAYER Harmonie à Mme COSSIA Gaëlle, M. FORMONT Vincent à Mme GUERINEAU Marine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 7

Date de la convocation : 27/02/2025

Date d'affichage : 27/02/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous- Préfecture de Pithiviers
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUERINEAU Marine

SOMMAIRE

Objet(s) des délibérations

. DEMANDE DE SUBVENTION FAPO AU DEPARTEMENT ET UNE SUBVENTION AU SIERP POUR L'INSTALLATION D'UN CANDELABRE RUE DE NEUVILLE A TEILLAY-SAINT-BENOIST (D_2025_005)

Monsieur le Maire procède à la lecture du précédent procès-verbal du 05 février 2025 qui est adopté à l'unanimité des présents. Le Conseil Municipal examine ensuite les points suivants :

DEMANDE DE SUBVENTION FAPO AU DEPARTEMENT ET UNE SUBVENTION AU SIERP POUR L'INSTALLATION D'UN CANDELABRE RUE DE NEUVILLE A TEILLAY-SAINT-BENOIST (réf : D 2025 005)

Considérant qu'il y a lieu d'installer un nouveau candélabre Rue de Neuville à Teillay-Saint-Benoist suite à la construction de plusieurs habitations,

.../...

Monsieur le Maire a demandé à 2 entreprises un devis pour la mise en place d'un nouveau candélabre (*identique à ceux présents dans cette rue*). Il présente les devis suivants :

- CITEOS pour un montant de 2 800.00 € HT,
- SOBECA pour un montant de 1 803.04 € HT,

et propose de faire une demande de subvention FAPO auprès du Département du Loiret (*il est rappelé au Conseil Municipal qu'une subvention au taux maximum d'une dépense annuelle plafonnée à 19 200 € HT est susceptible d'être accordée par le Département du Loiret au titre de l'aide aux communes à faible population*) et de solliciter le SIERP pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'installer un nouveau candélabre Rue de Neuville à Teillay-Saint-Benoist,
- **ACCEPTE** le devis de l'Entreprise SOBECA pour un montant de 1 803.04 €,
- **DECIDE** de demander l'attribution de la subvention FAPO au taux maximum d'un montant de travaux plafonné à 19 200 € HT et s'engage à financer la quote-part communale correspondante,
- **DECIDE** de solliciter le SIERP pour une subvention d'un montant de 1 000.00 €,
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

AFFAIRES DIVERSES :

- . **Voirie** : Candélabre rue de d'Huy à réparer, prévoir le rebouchage des trous sur la route de Montigny,
- . **Aînés** : choix du traiteur et du menu, présentation du coût des colis 2024,
- . **Bois du presbytère** : prévoir le nettoyage, demande d'un devis pour l'élagage,
- . **Travaux** : demander des devis pour les travaux envisagés sur 2025,
- . **SMIIS** : Contribution demandée pour 2025 inchangée par rapport à 2024 (compétence CCPNL),
- . **CCPNL** : Bilan 2024 stable,
- . **Informatique** : Acceptation de 2 devis d'A6Tem Informatique permettant d'augmenter la mémoire de l'ordinateur ainsi que de changer le disque dur en vue d'installer Windows 11 et installation d'un logiciel de protection des données,
- . **Eglise de Teillay** : Question posée sur la fréquence de l'éclairage (compétence CCAS),
- . **Rue de la Moinerie** : Problème sur un tampon de l'avaloir.

Séance levée à: 9:30

En mairie, le 21/03/2025
Le Maire
Daniel POINCLOUX

Le/La secrétaire
Mme GUERINEAU Marine

